



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux distributeurs-grossistes en boissons

Question écrite n° 33763

Texte de la question

M. Pascal Brindeau attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le soutien de l'État aux distributeurs-grossistes en boissons. Parmi les secteurs professionnels particulièrement touchés par la crise sanitaire et économique, les distributeurs-grossistes en boissons, peu visibles du grand public, constituent pourtant un maillon essentiel du secteur de l'hôtellerie-restauration et du tourisme, et sont touchés de plein fouet par les nouvelles mesures de confinement. La fermeture des bars et restaurants, des établissements recevant du public, ainsi que l'annulation de la plupart des événements de l'année 2020, représentent une menace très importante pour des milliers de salariés. La profession est en effet constituée de plus de 600 entreprises, majoritairement des TPE-PME, et c'est aujourd'hui près de 15 000 emplois et non délocalisables qui sont en péril. Dans ce contexte, et dans la perspective du 4e projet de loi de finances rectificatives pour 2020, plusieurs mesures d'urgence peuvent être prises pour soutenir efficacement la profession. Parmi ces dispositifs, le maintien sans condition pour 2021 des mesures d'activités partielles actuelles du plan tourisme, l'exonération des charges durant la période de confinement pour les entreprises affichant une baisse d'au moins 50 % de leur chiffre d'affaires ou la possibilité d'étendre les échéances de remboursement des prêts garantis par l'État sur 10 ans, pourraient être mis en place sans délai. Il souhaite donc connaître sa position sur ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Brindeau](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33763

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er mars 2021

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7945

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)